



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan de prévention des risques inondation
de la rivière Cher et de ses principaux affluents dans l'agglomération montluçonnaise

Par arrêté n°1238/2021 du 2 juin 2021 l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques inondation précité a été prescrite du lundi 28 juin 2021 (10H00) au mardi 27 juillet 2021 (17H00) sur le territoire des communes suivantes : Désertines, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Prémilhat et Saint-Victor.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Montluçon.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable du projet de plan : la Direction départementale des territoires de l'Allier (*Service aménagement et urbanisme durable des territoires – Bureau prévention des risques*) par téléphone au numéro suivant : 04-70-48-79-79 ou par courriel en utilisant l'adresse suivante : ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr

Monsieur Yves HARCILLON, Ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts en retraite, a été désigné par le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la décision de l'Autorité environnementale n° F-084-18-P-0078 du 16 novembre 2018 de dispenser d'évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas, la révision du plan de prévention des risques inondation de la rivière Cher dans l'agglomération montluçonnaise.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête publique du lundi 28 juin 2021 (10H00) au mardi 27 juillet 2021 (17H00) :

- **sur support papier en mairies** de Désertines, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Prémilhat et Saint-Victor, aux jours et heures d'ouverture au public proposés par les mairies au moment de l'enquête ;
- **en version dématérialisée sur un poste informatique** mis à disposition en mairie de Montluçon (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture au public proposés par la mairie au moment de l'enquête ;
- **sous format numérique sur le site internet** de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « politiques publiques », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours ».

.../...

Le public pourra formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique du lundi 28 juin 2021 (10H00) au mardi 27 juillet 2021 (17H00) :

- **en les consignait directement sur les registres d'enquête** préalablement ouverts, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés en mairies de Désertines, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Prémilhat et Saint-Victor et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public proposés par les mairies au moment de l'enquête ;
- **en les adressant par courrier postal** à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Montluçon – siège de l'enquête (*Cité Administrative – Esplanade Georges Pompidou – 1 Rue Conches – 03100 Montluçon*) et en précisant l'objet de l'enquête ; ces courriers seront annexés au registre déposé en cette même mairie ;
- **en les adressant par voie électronique** à l'adresse électronique suivante : ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr ; les observations reçues par voie électronique seront ensuite annexées au registre situé en mairie de Montluçon (siège de l'enquête) et consultables sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « politiques publiques », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours ».

Par ailleurs, **le commissaire-enquêteur** se tiendra à la disposition de toute personne désirant lui faire part directement de ses observations et propositions écrites et orales lors de ses **permanences, aux lieux, dates et horaires suivants** :

- mairie de **Montluçon** : le lundi 28 juin 2021 de 10H00 à 12H00
le mardi 27 juillet 2021 de 15H00 à 17H00,
- mairie de **Désertines** : le vendredi 2 juillet 2021 de 14H00 à 16H00,
- mairie de **Lavault-Sainte-Anne** : le mercredi 7 juillet 2021 de 10H00 à 12H00,
- mairie de **Prémilhat** : le mercredi 7 juillet 2021 de 14H30 à 16H30,
- mairie de **Saint-Victor** : le jeudi 22 juillet 2021 de 13H30 à 15H30.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, à la Direction départementale des territoires de l'Allier et en mairies de Désertines, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Prémilhat et Saint-Victor, ainsi qu'en sous-préfecture de Montluçon où elles seront tenues à disposition pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments seront également rendus publics sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « politiques publiques », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours », dans les mêmes délais.

Au terme de cette enquête publique et au vu du rapport et des conclusions motivées rendus par le commissaire-enquêteur, le Préfet de l'Allier pourra décider d'approuver par arrêté préfectoral le projet de plan de prévention des risques inondation de la rivière Cher et de ses principaux affluents dans l'agglomération montluçonnaise.